

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 15319

Numéro SIREN : 432 863 728

Nom ou dénomination : CONSTRUCTA PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2020 sous le numéro de dépôt 33790

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 20-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R033790

N° GESTION : 2000B15319

N° SIREN : 432863728

DENOMINATION : CONSTRUCTA PROMOTION

ADRESSE : 134 bld Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 03-03-2020

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

CONSTRUCTA PROMOTION
Société par actions simplifiée
au capital de 2.500.000 euros
Siège social : 134, boulevard Haussmann – 75008 Paris
RCS Paris 432 863 728
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 MARS 2020**

L'an deux mille vingt
Le, trois mars
A 20h30,

L'associé unique de la Société, la société **Constructa SA**, société anonyme au capital de 1.540.000 euros dont le siège social est sis 134, boulevard Haussmann, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 347 461 246 (« l'Associé Unique »), est appelé à prendre les décisions qui vont suivre,

étant précisé que le Commissaire aux comptes de la Société a été informé en temps utile des décisions soumises ce jour à l'Associé Unique afin de lui permettre d'accomplir sa mission,

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- le k bis

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du président de la Société
- Pouvoir pour les formalités

PREMIERE DECISION

(Nomination du président de la Société)

L'Associé unique prend acte du décès de son Président Monsieur Marc PIETRI survenu le 28 Février 2020.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique remercie Monsieur Marc Pietri pour sa contribution à la Société tout au long de l'exercice de son mandat de président.

L'Associé unique donne quitus entier et sans réserve de sa gestion de la Société jusqu'à cette date.

L'associé unique décide en conséquence de nommer en qualité de Président de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée à compter des présentes :

- La société **BELLECHASSE**, société par actions simplifiée au capital de 3.697.500 euros, ayant son siège social à Paris (75008), 134 boulevard Haussmann, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et enregistrée au Répertoire SIRENE sous le numéro d'identification 332 235 423, représentée par son président, Monsieur Jean Baptiste Pietri.

La société BELLECHASSE déclare n'être frappée d'aucune interdiction légale ou réglementaire susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.



Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités.

Cette décision est adaptée par l'Associé Unique.

* * *

Des décisions de l'Associé Unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique.

Fait à Paris, le 3 mars 2020

La société **CONSTRUCTA SA**
Représentée par Monsieur Jean Baptiste PIETRI



La société **BELLECHASSE SAS**
Représentée par Monsieur Jean Baptiste PIETRI
(*)

« Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Président de la société »

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société

